Prof dit que c’est intéressant d’arriver à cadrer les différentes positions des différentes arènes médiatiques. Comment on en parle dans quel type de Presse

**Supplément d'enquête sur les risques des téléphones portables**

TUMEURS OU OEDÈMES au cerveau, migraines, voire leucémies, maladies de Parkinson ou d'Alzheimer, pertes de mémoire : les hypothèses les plus alarmistes ont circulé à propos des possibles effets que ces ondes peuvent avoir sur la santé. Flou sur les conséquences  
UN FOUR à micro-ondes collé à l'oreille... A priori abusive, une telle description de l'utilisateur de téléphone portable n'est, pourtant, pas éloignée de la réalité pas de précédent aux niveau des ondes => comparaison avec micro ondes  
Les micro-ondes ont, en effet, le pouvoir de perturber le fonctionnement de la " barrière hémato-encéphalique ". => effets sur lequel se concentre l’article, plus grande piste à l’époque  
L'étude du phénomène de perméabilisation de la barrière hémato-encéphalique a débuté entre 1975 et 1985, mais ce sont les résultats d'une équipe de chercheurs de l'université suédoise de Lund, menée par le neurochirurgien Leif Salford, qui ont récemment ému la communauté scientifique. Ces travaux auraient montré que la barrière hémato-encéphalique de rats exposés à des micro-ondes devenait d'autant plus perméable qu'elle était soumise à des puissances faibles.  
Cette thèse inquiétante semble, heureusement, résulter d'une erreur d'interprétation des travaux suédois. Il semble que souvent des études dont les méthodes sont discutables ou les résultats mal interprétés  
" A Toronto, Leif Salford a indiqué avoir observé une augmentation limitée à 50 % de la perméabilité de la barrière hémato-encéphalique pour une exposition aux micro-ondes comprise entre 0,1 et 0,3 W/kg. Mais, au-dessus de cette valeur, la perméabilité croît rapidement. " Mais études sérieuses confirment la relation avec la puissance des ondes  
" Nous sommes aujourd'hui confrontés à une foule de résultats contradictoires ", note Pierre Aubineau, directeur de recherche au laboratoire Signalisation et interactions moléculaires du CNRS, à l'université Bordeaux-II. De fait, toujours à Toronto, l'équipe japonaise du département de chirurgie du cancer de l'école de médecine de l'université de Tokyo a présenté des travaux concluant à " l'innocuité du téléphone mobile pour l'être humain ". Elle a exposé des rats, pendant des durées de deux et quatre semaines, à des micro-ondes de 1 439 MHz de fréquence engendrant des puissances massiques absorbées de 0,99 W/kg et 7,4 W/kg. Malgré la violence du rayonnement, aucune détérioration de la barrière hémato-encéphalique n'a été observée. Déjà résultats complètement contradictoires mis en évidence à l’époque  
Le nombre d'épanchements d'albumine, la molécule utilisée pour détecter le franchissement anormal de la barrière, " n'est statistiquement significatif que pour des puissances massiques absorbées de 7,5 W/kg "." Si vous mettez un rat dans un four à micro-ondes, sa barrière sera sûrement affectée, lance Kenneth Foster, professeur de bio- ingénierie à l'université de Pennsylvanie. Mais il n'existe pas de preuve que la faible puissance des ondes de téléphone puisse avoir un tel effet. " Conclue quand même que à grande puissance il doit y avoir des effets notables, la question serait plus alors à partir de quel seuil

**L'usage de téléphones mobiles est-il dangereux pour la santé ?**  
LES téléphones cellulaires présentent-ils un danger pour la santé de leurs utilisateurs ? Aux Etats-Unis, une dizaine de procès ont été intentés, sans résultat, contre les fabricants de ces appareils accusés parfois d'être à l'origine de cancers. Les recherches destinées à prouver leur innocuité se sont multipliées. La Commission européenne elle-même devrait lancer une étude sur cinq ans à partir de 1997. Les travaux menés jusqu'à présent n'ont pas démontré que les micro-ondes émises par les téléphones mobiles ont un effet sur l'homme. Mais ils n'ont pas, non plus, levé le doute. Ce débat rejoint les interrogations de chercheurs sur les dangers éventuels des ondes électromagnétiques. La controverse dans les médias semble donc remonter à septembre 1996 ( premier article sur europresse juin 1996 en réalité)  
Le débat […] sur l’éventuelle nocivité des champs électromagnétique générées par les appareils et les installations électriques a débuté au milieu des années 60. Des chercheurs soviétiques avaient observé que des ouvriers travaillant au voisinage de lignes à haute tension souffraient de troubles divers : nausées, maux de tête, perte de sommeil ou baisse de la libido. Leur méthodologie fut contestée par les scientifiques occidentaux mais, à la fin des années 70, des chercheurs américains relancèrent la controverse, en décrivant une corrélation entre la fréquence et des cancers chez les enfants et la proximité de réseaux électriques. Dans un sens on pourrait donc prolonger dans le passé le début de la controverse jusqu’aux années 60. Sur la frise en pointillés peut être. Intéressant de se demander l’objectivité de la critique des scientifiques occidentaux dans un contexte de guerre froide avec les soviétiques.  
L’INSERM (institut national de la santé et de la recherche médicale) estimait en 1993, dans un rapport commandé par EDF, qu’il existait « très peu d’arguments » permettant d’établir un lien entre une exposition aux champs magnétiques et l’apparition de cancer chez l’adulte. Question de l’objectivité de ce rapport commandé par EDF …  
[1991 décès adepte téléphone => procès motorola, premier fabriquant de portable de l’époque => plante sans suite mais chute du cours des actions ] => décida d’investir dans la recherche, avec l’espoir d’innocenter ses appareils. Voilà un exemple de motivations pour un grand groupe de lancer des recherches mais recherches biaisées si c’est dans l’objectif de l’innocenter et pas d’en savoir plus.

**Antennes-relais, portables : faut-il avoir peur pour notre santé ? A Lyon, un bailleur loue ses toits sans informer ses locataires « Il faut des mesures pour limiter le risque potentiel » « Aucun danger n'a été scientifiquement prouvé »** jeudi 23 avril 2009 Le ProgrèsChantal Jouanno, secrétaire d'Etat à l'Ecologie, « favorable à l'interdiction du mobile pour les petits » accompagnées d'une volonté de rendre obligatoire l'usage de l'oreillette « parce que le risque zéro n'existe pas » Gouvernement a une position ambigüe en tant qu’acteur. Certains ministre disent qu’il n’y a aucun risques d’autres disent le contraire, cela varie en fonction des gouvernements qui se succèdent et des ministres intérrogés  
« Le gouvernement doit faire un choix : est-ce qu'il souhaite qu'on continue à utiliser le téléphone mobile ou pas ? », lançait un brin agacé Martin Bouygues. Problème de Martin Bouygues, double acteur dans la controverse en tant que pdg de Bouygues et en tant que PDG de TF1. Responsable de l’information. N’a pas intérêt à attirer l’œil sur les éventuels dangers des téléphones portables sur sa chaîne. Une situation qui vire au véritable casse-tête alors même que l'Etat impose aux opérateurs de couvrir la quasi-totalité du territoire et qu'un appel d'offres pour une 4e licence de téléphonie mobile doit être attribuée. Encore rôle ambigüe de l’Etat.  
Martine Hours, médecin épidémiologiste à Lyon coordinatrice française de l'étude internationale Interphone (voir ci-dessous), appréciera. En attendant, pour elle, aucune preuve scientifique n'a été fournie sur la dangerosité des antennes : « Pour nous les scientifiques, il est clair que c'est le téléphone portable qui nous expose mais nous ne sommes pas inquiets sur les antennes. Ceux qui disent le contraire ne veulent pas forcément admettre la vérité. Il y a eu des études qui ont montré que quelqu'un qui utilise 4 heures par mois son portable à l'oreille sans kit, pour qu'il y ait la même dose d'exposition délivrée au niveau du cerveau par les antennes, il faudrait que cette personne pendant ce même mois reste 24h/24 exposée à 6 v/m, ce qui n'est jamais le cas.  
Scientifique qui semble dire que s’il y a danger cela vient du téléphone portable et pas des antennes.  
Un électricien leur annonce qu'ils installent une antenne relais sur le toit pour Orange. Les locataires demandent alors des comptes à la Sacvl qu'il leur répond : « La résidence nous appartient, nous n'avons aucune obligation de vous consulter. Nous faisons ce que nous voulons chez nous. » Fin de la conversation. Mais les locataires n'ont pas dit leur dernier mot. Armés de stylos, ils font le tour des immeubles. Rôle des propriétaires qui ne sont pas soumis au danger mais peuvent exposer les autres pour de l’argent.

**Mobiles, wifi, antennes : les ondes vont tous nous tuer... ou pas 09/06/2013 Jérôme Quirant**  
Un indice peut déjà être donné en relatant une petite anecdote survenue à Saint-Cloud. Dans cette ville, des habitants se plaignaient en avril 2009 de « maux de tête, sensation du goût modifiée et autres symptômes généraux ».

Les nouvelles antennes relais mises en place récemment par Orange étaient alors pointées du doigt et leur démontage exigé illico presto après dépôt de plainte. Sauf qu'il s'est avéré que ces antennes n'avaient jamais émis, faute d'alimentation électrique ! Effet Nocebo à compter dans les biais des acteurs.  
Malheureusement, ce ne sont pas des avis rassurants que l'internaute moyen rencontrera en naviguant sur le net à la recherche d'informations. Nombre de sites se font en effet l'écho d'études « prouvant scientifiquement » la nocivité des ondes électromagnétiques. Surtout s'ils vendent des accessoires censés protéger des ondes ou proposent de faire des mesures de CEM.  
Autre biais de ces acteurs  
 **Alors, que conclure ?** 1 Probablement pas de danger D'abord, le problème de la nocivité des CEM n'est pas vraiment nouveau puisque déjà dans les années 70, des études exploraient la possibilité d'effets sanitaires. Depuis, des milliers d'articles ont été publiés. Article pro « aucun danger » tant dans sa forme que dans sa conclusion. Position assez biaisée sachant ce qu’on a dit sur les controverses en général : incapacité scientifique de répondre.

**L'onde d'un doute sur la santé**

Laurent Mouloud L'Humanité Société, mardi 15 octobre 2013   
Et qu'en 2011, l'Organisation mondiale de la santé a classé les champs électromagnétiques radiofréquences comme « peut-être cancérogènes pour l'homme » L’OMS acteur de la controverse